



BARREAU DE QUÉBEC



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté de droit

ORGANISÉE EN COLLABORATION AVEC LE COMITÉ SUR
LA FORMATION DU BARREAU DE QUÉBEC

CONFÉRENCE DES JURISTES DE L'ÉTAT : LE RETOUR

XXII^e édition

JEUDI 20 JUIN 2019

Pavillon Alphonse-Desjardins, Université Laval
2325, rue de l'Université, Québec (Qc) G1V 0A6

CONFÉRENCE DES JURISTES DE L'ÉTAT

8 h 15 Accueil et inscription

8 h 45 Atelier A

Atelier A | Pratiquer le droit au service de l'État : les devoirs et défis éthiques des avocats et notaires du gouvernement

Elizabeth Sanderson, professeure de droit et avocate ayant plus de trente ans d'expérience au sein de la fonction publique fédérale, a récemment publié le livre *Government lawyering: Duties and Ethical Challenges of Government lawyers*. Me Sanderson présentera l'essentiel de cet ouvrage exhaustif sur la pratique du droit au service de l'État. Le juge Claude Bouchard, juge à la Cour supérieure et ancien avocat plaideur pour le Procureur général du Québec, ainsi que Me Monique Rousseau, récemment retraitée après une longue carrière au ministère de la Justice du Québec, offriront leurs perspectives sur les enjeux fondamentaux abordés.

Conférenciers :

Me Elizabeth Sanderson, professeure, Faculté de droit (section de common law), Université d'Ottawa

Honorable Claude Bouchard, Cour supérieure du Québec

Me Monique Rousseau, directrice retraitée de la Direction des affaires juridiques - Environnement et Lutte contre les changements climatiques, Ministère de la Justice

Modérateur : Me Antoine Pellerin, professeur assistant, Faculté de droit de l'Université Laval

8 h 45 Atelier B

Atelier B | Les développements récents en droit public : la souveraineté parlementaire sous différentes coutures - partage des compétences, libertés fondamentales et droit autochtone

Un survol des plus récents arrêts de la Cour suprême du Canada traitant du principe constitutionnel fondamental qu'est la souveraineté parlementaire : comment celle-ci trouve-t-elle application et quelles sont ses limites, s'il en est, telle que l'interprète la Cour suprême du Canada dans les arrêts *Mikisew*, *Chagnon* et le *Renvoi sur les valeurs mobilières #2*.

Conférenciers :

Me Jean-François Beaupré, Direction du droit constitutionnel et autochtone, Ministère de la Justice

Me Tania Clercq, Direction du droit constitutionnel et autochtone, Ministère de la Justice

Me Sophie Lépine-Zaruba, Direction du droit constitutionnel et autochtone, Ministère de la Justice

M. Patrick Taillon, professeur titulaire, Faculté de droit, Université Laval

Modérateur : Me Jean-Vincent Lacroix, Direction du droit constitutionnel et autochtone, Ministère de la Justice

8 h 45 Atelier C1

Atelier C1 | La norme de contrôle judiciaire dans le cadre de la révision des décisions administratives...ou comment prendre le contrôle de la norme de contrôle

Cet atelier propose un survol de l'évolution du contrôle judiciaire des décisions administratives et des principes entourant la détermination de la norme de contrôle appropriée, selon une approche pratique et conforme aux enseignements de la Cour suprême du Canada.

Conférenciers :

Me Véronique Boucher, Service de recherche de la Cour supérieure du Québec

Honorable Marc Paradis, Cour supérieure du Québec

Modérateur : Me Louis Riverin, Direction du contentieux fiscal et civil – Québec, Revenu Québec

CONFÉRENCE DES JURISTES DE L'ÉTAT

10 h 45 Atelier C2

Atelier C2 | Les pouvoirs d'intervention prévus par la Loi sur la qualité de l'environnement

Quels sont les pouvoirs dont dispose le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour prévenir les atteintes à l'environnement, les contrôler et les sanctionner? La présentation permettra de répondre à cette question en dressant un portrait général des différents pouvoirs d'intervention du ministre, notamment à la lumière des changements effectués à la *Loi sur la qualité de l'environnement* en 2018.

Conférencières :

Me Sophie Auger-Giroux, Direction des affaires juridiques - Environnement et Lutte contre les changements climatiques, Ministère de la Justice

Me Karine Grignon, Direction des affaires juridiques - Environnement et Lutte contre les changements climatiques, Ministère de la Justice

Modérateur : Me Louis Riverin, Direction du contentieux fiscal et civil – Québec, Revenu Québec

12 h 15 Dîner (inclus)

13 h 30 Atelier D

Atelier D | Droits fondamentaux et protection de l'environnement : entre limites et possibilités

À l'heure où l'imminence et l'ampleur des catastrophes environnementales attendues font consensus dans la communauté scientifique, les droits fondamentaux sont de plus en plus invoqués au soutien de la protection de l'environnement devant les tribunaux au Canada. L'atelier abordera le potentiel et les limites de ces droits individuels et de leurs mécanismes d'application, que ce soit le droit à la vie et à la sécurité de la personne, le droit à l'égalité ou le droit à un environnement sain, dans l'appréciation de ces enjeux par nature collectifs. De ces constats naîtront assurément des pistes de réflexion et de solution.

Conférencières :

Me Anne-Julie Asselin, Trudel, Johnston et Lespérance

Me Caroline Renaud, Direction du droit constitutionnel et autochtone, Ministère de la Justice

Me Sophie Thériault, professeur agrégée, Faculté de droit (section de droit civil), Université d'Ottawa

Modérateur : Me Louis-Philippe Lampron, professeur titulaire, Faculté de droit de l'Université Laval

13 h 30 Atelier E

Atelier E | Accords de commerce et de libre-échange : commentaires et perspectives

Dans cet atelier, nos conférenciers jetteront un regard critique sur des accords de commerces et de libre-échange qui sont d'actualité. Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), Accord économique et commercial global (AECG, Canada-Union européenne), Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) et Accord de libre-échange canadien (ALEC) sont au menu. Un incontournable pour mieux comprendre les enjeux liés aux relations commerciales internationales et nationales.

Conférenciers :

Me Lucie Demers, Direction des affaires juridiques - Finances, Économie et Innovation - Tourisme, Ministère de la Justice

Me Richard Ouellet, professeur titulaire, Faculté de droit de l'Université Laval

Modérateur : Me Pierre Lemieux, professeur associé, Faculté de droit de l'Université Laval

CONFÉRENCE DES JURISTES DE L'ÉTAT

13 h 30 Atelier F

Atelier F | Les privilèges et la preuve : de la théorie à la pratique

Qu'ils soient invoqués pour exclure de la preuve ou limiter le pouvoir de contrainte des personnes qui en disposent, plusieurs privilèges peuvent s'appliquer dans de nombreuses sphères du droit. Aussi sont-ils de plus en plus invoqués et ne cessent d'évoluer, que ce soit en matière administrative, civile, criminelle ou pénale. Nous proposons donc de retourner à la source de ces privilèges et de faire un survol de ceux qui sont les plus susceptibles d'application dans la pratique du juriste de l'État.

Conférenciers :

Me Catherine Bourget, Langlois avocats

Me Marie-Josée Comeau, Direction du droit administratif et des affaires juridiques - Justice, Ministère de la Justice

Me Julien Fournier, doctorant, Faculté de droit de l'Université Laval

Modérateur : Me Jean-François Paré, Direction du contentieux Québec, Ministère de la Justice

15 h 30 Pause-café

16 h 00 Plénière

Plénière | L'État dans l'oeuvre et dans l'action d'Henri Brun

Cette plénière vise à poser un regard rétrospectif sur l'oeuvre et sur l'action du professeur émérite Henri Brun. Bien connu pour ses écrits doctrinaux, Henri Brun a rédigé des centaines d'études dont notamment son oeuvre maîtresse, le traité Droit constitutionnel (coécrit avec Guy Tremblay et Eugénie Brouillet). Cité à de multiples reprises par les tribunaux, il propose une conception de l'État qui n'a évidemment pas son équivalent dans la doctrine anglo-canadienne. Or, Henri Brun ne s'est pas contenté de penser les fondements juridiques de l'État, il a aussi voulu agir en son sein, notamment en s'y engageant à titre de directeur du Contentieux constitutionnel du gouvernement du Québec de 1978 à 1982. Déterminé à développer, à l'intérieur de la fonction publique, un corps de juristes susceptibles de mieux défendre les intérêts supérieurs du Québec, Henri Brun a participé de manière significative à l'essor d'une expertise interne qui continue, encore aujourd'hui, à faire la réputation d'excellence du ministère de la Justice du Québec.

Intervenants :

Me Michel Décary, BCF Avocats d'affaires

Me Odette Laverdière, Tribunal administratif du Québec

Me Benoît Pelletier, professeur titulaire, Faculté de droit (section de droit civil), Université d'Ottawa

M. Guy Tremblay, Faculté de droit de l'Université Laval

Modérateur : M. Patrick Taillon, professeur titulaire, Faculté de droit de l'Université Laval

17 h 00 Cocktail

Partenaires de l'évènement :

